

■ **Bureau mondial du scoutisme**, à Genève, CH-660-0195970-0, assumer les responsabilités légales de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, du Comité Mondial du Scoutisme et du Bureau Mondial du Scoutisme, en matière budgétaire, etc. (FOSC du 06.12.2006, p. 7). L'inscription no 13668 du 26.10.2006 (FOSC du 01.11.2006, p. 7) est complétée en ce sens que Mysager Henning n'est plus membre du comité; ses pouvoirs sont radiés.

Journal no 15843 du 12.12.2006
(03686438 / CH-660.0.195.970-0)